

## Avis et prises de position

### Conseil des monuments et sites du Québec

---

Number 88, Spring 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/15758ac>

[See table of contents](#)

---

#### Publisher(s)

Éditions Continuité

#### ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

---

#### Cite this document

Conseil des monuments et sites du Québec (2001). Avis et prises de position. *Continuité*, (88), 64–66.



## LE SAINT-LAURENT, FLEUVE CAPITAL

**E**n novembre 2000, le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) a participé à la réflexion menée par la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) sur la mise en valeur du littoral nord du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Québec. De nombreux mémoires ont été produits à l'occasion d'une consultation publique. Dans le sien, le CMSQ se réjouit de la volonté de « redonner le fleuve aux Québécois » en faisant du littoral un lieu de promenade et de contemplation. Ce secteur possède une valeur patrimoniale inestimable puisqu'il comprend des éléments comme la falaise, les terres riveraines, les ponts de Québec et Pierre-

Laporte, la maison des Jésuites, les églises Saint-Michel et Notre-Dame-de-la-Garde, etc. Pour le CMSQ, le littoral ne peut cependant devenir un lieu de promenade que si l'on prend conscience de la valeur inestimable de l'eau. Par conséquent, seuls les développements ou les aménagements qui ne peuvent être implantés ailleurs que sur les berges du fleuve devraient y prendre place. Aussi, le projet de la CCNQ se révèle une occasion inespérée de réduire et d'articuler les voies d'accès au port et de les aménager en conséquence. Les limites d'intervention, qui vont des ponts jusqu'à Place-Royale sans toutefois l'inclure, devraient également être revues. On ne

peut en effet réaménager le littoral nord uniquement en considérant la dizaine de kilomètres du boulevard Champlain. Finalement, la réussite et la portée de ce projet dépendent de la volonté et de la concertation de nombreux acteurs.

Malheureusement, cet esprit de concertation est loin d'être en place si l'on en juge par la consultation publique du plan d'occupation des sols de l'Administration portuaire de Québec (APQ). En effet, l'APQ, dont les territoires chevauchent ceux que la CCNQ veut revaloriser, réalise ses propres projets sans considération aucune pour l'ensemble des aménagements projetés des berges du fleuve. Pire, elle

menace lourdement des lieux jusque-là publics, hautement symboliques et d'un intérêt touristique indéniable pour la région. Pensons simplement au projet de terminal de croisières à la Pointe-à-Carey, qui hypothèque l'avenir de ce lieu dont la vocation contemplative est équivalente à celle des plaines d'Abraham, ou encore à son projet d'extension de plus de 42 hectares sur le fleuve dans la baie de Beauport.

Si l'aménagement du littoral doit constituer un présent pour le 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Québec, comme les plaines d'Abraham l'ont été à l'occasion du 300<sup>e</sup>, toutes les forces doivent se conjuguer et tout le littoral doit devenir accessible à tous.

## Pas de grande surface au cœur de Gaspé



*Le centre-ville de Gaspé est un des sites les plus significatifs sur le plan local et national. On prévoyait pourtant y implanter un magasin grande surface.*

*Photo : Société gaspésienne du patrimoine*

**R**écemment, le CMSQ demandait au président-directeur général de la société Canadian Tire de reconsidérer l'implantation d'un magasin grande surface à Gaspé. La compagnie entendait ériger une de ses succursales en plein cœur de la petite ville, à côté de la marina et de la gare ferroviaire. Ce

site est d'un intérêt historique et symbolique majeur pour la population de Gaspé comme pour l'ensemble du pays puisque ce serait là que Jacques Cartier a pris possession du pays, au nom du roi de France, en 1534. Heureusement, la compagnie a révisé ses projets. Pour l'instant, la menace est

donc écartée. Mais la porte demeure ouverte à d'éventuels problèmes. En effet, saisi d'une demande de modification de zonage, le conseil municipal n'a pas tenu compte de la recommandation de son comité consultatif d'urbanisme et a accepté que l'on puisse désormais construire dans le secteur des surfaces de 4000 pieds carrés (contre 1000 pieds carrés auparavant).

Les répercussions de l'implantation d'un magasin Canadian Tire auraient été considéra-

bles : deux rues auraient dû être réaménagées, le monument de la Place de la découverte aurait été déplacé, le site du monument dédié à Jacques-Lesseppe aurait été altéré et l'une des premières résidences du Canadien National dans la région, datant de 1922, aurait dû être déménagée de son site original.

Même si elle dévalorise les paysages urbains, l'implantation de magasins grandes surfaces dans les centres historiques semble devenir un problème récurrent au Québec (pensons simplement au projet d'épicerie dans le cœur historique de Chambly, *Continuité*, n° 86). Pour cette raison, il faut se réjouir du dénouement heureux dans le dossier du magasin Canadian Tire à Gaspé et souhaiter qu'il constitue un exemple.

## Beauport ou l'éternel recommencement

Après s'être préoccupé du sort de la maison Charles-Drouin, située au 230, rue Seigneuriale à Beauport, le CMSQ s'inquiète désormais de celui de la maison Tremblay-Patterson, sise au 19-20 de l'avenue Saint-Grégoire de la même ville. En effet, si la première fait partie d'un ensemble à caractère agricole unique à Beauport, la seconde témoigne du passé industriel de la ville puisqu'il s'agit d'une maison ouvrière de type jumelé, construite par la scierie Patterson aux alentours de 1825. Cette scierie, implantée au pied de la chute Montmorency, a été l'une des plus importantes en Amérique du Nord. Elle a grandement contribué au développement de cette partie du territoire beauportois. Heureusement, la maison ouvrière, menacée de démolition, a récemment trouvé acheteur.

Comme la maison Charles-Drouin qui, elle, n'est toujours pas sauvée de la démolition, la maison Tremblay-Patterson se trouve en dehors de l'arrondissement historique de la ville de Beauport. Elle ne bénéficie donc pas de la protection prévue au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) mis en place pour le centre historique. Pourtant, à la Division des services techniques de la Ville de Beauport, une conclusion préliminaire à une évaluation historique et architecturale confirme la valeur patrimoniale de la maison. Mais, comme elle était inoccupée depuis quelque temps, elle présente des signes de détérioration qu'il convient de stopper pour conserver ce qui reste de son intégrité formelle. Pour cela, cet ultime témoin de notre passé industriel doit être cité à titre de monument historique.



La maison Tremblay-Patterson à Beauport est une maison jumelée en bois qui possède une structure en madrier « sur le cant » (un matériau produit par la scierie Patterson) et une cheminée centrale à foyer double.

Photo : Clément Gamache

Encore une fois, le cas de la maison Tremblay-Patterson confirme le besoin urgent pour la Ville de Beauport de réaliser un inventaire de tous ses bâtiments patrimoniaux situés à l'extérieur de l'arrondissement

historique. Ce travail est essentiel pour que des mesures et des outils efficaces soient développés afin de protéger le patrimoine collectif.

## Les hôpitaux désaffectés du CUSM

L'ouverture du nouveau Centre universitaire de santé McGill (CUSM) sur le site des anciens cours de triage Glen dans l'ouest de la ville de Montréal est planifiée pour l'an 2005. Le nouveau centre entraînera la désaffectation de quatre hôpitaux dans le centre-ville. L'Université McGill organise actuellement une série d'audiences publiques sur cette désaffectation. Avec plusieurs groupes, le CMSQ s'interroge sur les prémisses mêmes de ces audiences, qui ne permettent pas la discussion sur le déménagement ou le choix du site du nouvel hôpital. Des questions inéluctables se posent telle la nécessité d'une gestion publique et continue



Sur le flanc du mont Royal, l'Hôpital Royal Victoria.

Photo : Susan Ross

des édifices ou l'amélioration de l'accessibilité et des aménagements paysagers des sites. Ces établissements de santé, par l'ensemble qu'ils forment

et par l'emplacement qu'ils occupent sur les flancs du mont Royal, sont d'une grande valeur patrimoniale. Ils traduisent en effet une approche architectu-

rale qui, depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, lie la santé urbaine à la nature.

## Changement de zonage à Hull

À Hull, durant l'été 2000, la Société d'histoire de l'Outaouais était la seule voix à s'opposer à un projet de changement de zonage pour permettre le développement du site de la ferme Columbia, où se dresse la maison de Philemon Wright, un fondateur de la ville. L'administration municipale elle-même avait reconnu en 1988 cette maison comme un élément à sauvegarder. Le changement de zonage proposé va donc à l'encontre de cet objectif puisque le sens de ce témoin d'une période agricole ne peut se lire que si son environnement est dégagé. Ce dossier fait ressortir l'importance de prendre en compte, dans les règlements de citation, le contexte qui donne son sens au bien culturel que l'on entend préserver. Pour ces raisons, le CMSQ s'est lui aussi opposé au changement de zonage, mais l'administration municipale a fait fi de ces commentaires et a modifié le zonage.

## Le couvent des sœurs de la Providence de Salaberry-de-Valleyfield



Depuis deux ans, la Corporation d'hébergement du Québec (CHQ) cherche à obtenir un permis pour démolir l'ancien couvent des sœurs de la Providence de Salaberry-de-Valleyfield, le plus ancien édifice de l'arrondissement institutionnel de la paroisse de Sainte-Cécile. Le CHQ veut y aménager 90 places de stationnement. Face aux pressions continues, le conseil municipal a récemment résolu de demander le classement de l'édifice. Le CMSQ a appuyé cette demande et interpellé les ministères impliqués afin que

*L'ancien couvent des sœurs de la Providence de Salaberry-de-Valleyfield.*

Photo: Susan Ross

ce dossier soit l'occasion de poser les jalons d'une réponse au problème de la gestion et de la conservation des bâtiments patrimoniaux propriétés de l'État. Le groupe-conseil Arpin avait d'ailleurs souligné dans son rapport que l'État devait à ce chapitre adopter un comportement exemplaire.



*La tour à bureaux située à proximité de la ferme Columbia laisse présager la menace qui plane sur le site dont le zonage a été modifié.*

Photo: Susan Ross

## Baie-Comeau, une cité-jardin

Dans son numéro portant sur la Côte-Nord (n° 80, printemps 1999), *Continuité* abordait la question de la conservation du quartier Sainte-Amélie, premier secteur de Baie-Comeau construit pour accueillir les ouvriers de la nouvelle usine de pâtes et papier. Inscrit dans le courant anglais des cités-jardins, le quartier a été totalement planifié selon des formes urbaines et architecturales propres à ce mouvement qui accordait une attention toute spéciale aux paysages pittoresques et naturels. Dernièrement, le CMSQ a réaffirmé son intérêt pour la préservation de ce site d'une valeur patrimoniale indéniable. L'occasion était en effet toute trouvée puisque la Ville de Baie-Comeau refond actuellement sa réglementation municipale et désire adopter un nouveau plan d'urbanisme et un schéma d'aménagement.

### Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

#### MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Belisle, historien de l'art; Isabelle Bouchard, consultante en patrimoine; Denise Caron, historienne; Gabriel Malo, stagiaire en architecture; Michel Prévost, archiviste; Susan Ross, architecte; Nathalie Sénécal, historienne de l'art.

#### MEMBRES EST DU QUÉBEC

Daniel Arsenaault, archéologue; Daniel Bouchard, avocat; Clermont Bourget, urbaniste; Martin Dubois, consultant en patrimoine; Louis Gagnon, historien de l'art; Clément Gamache, citoyen; France Gagnon Pratte, historienne de l'architecture; Pierre Larochelle, professeur en architecture; Anne Vallières, architecte.

#### POUR INFORMATION:

Susan Ross, agente de liaison Comité APP, région de l'Ouest du Québec: École d'architecture, Faculté d'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128, succ. Centre-Ville, local 2006, Montréal (Québec) H3C 3J7  
Tél.: (514) 343-6111 poste 1241  
Télec.: (514) 343-2042  
rosss@magellan.umontreal.ca

Martin Dubois, agent de liaison Comité APP, région de l'Est du Québec: 82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6  
Tél.: (418) 647-4347  
ou 1 800 494-4347  
Télec.: (418) 647-6483  
cmsq@megaquebec.net